



ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE AUVERGNE- RHONE-ALPES DE FOOTBALL POUR LES ASSEMBLEES FEDERALES

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 OCTOBRE 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir par la tête de liste et à envoyer à la Ligue par courrier électronique avant le 26 septembre 2024 à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Nous soussigné(e)s

• Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour les Assemblées Fédérales, au poste de (*cocher la case idoine*) :

Président de District (pour la totalité du mandat),

Représentant des clubs participant aux Championnats Nationaux Seniors Libres (pour la totalité du mandat),

Délégué par tranche de 50 000 licences (pour la saison 2024/2025),

• Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet
. d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,
. d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Fait à le

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.